

**Question Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "le statut des accueillant(e)s d'enfants" – 21/1/2015**

**Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, en date du 4 novembre dernier, j'avais porté au sein de notre commission le débat sur l'amélioration du statut des accueillant(e)s d'enfants. Je ne vais pas une fois encore m'étendre sur la problématique, mais je voudrais rappeler que ces travailleurs revendiquent toujours un statut social professionnel, c'est-à-dire des droits complémentaires qui leur apporteront plus de sécurité, plus de stabilité et plus de sérénité dans l'exercice de leur profession.

Comme cela a été aussi souligné dans les discussions, la question nécessite une concertation de toutes les entités fédérées. Vous avez alors déclaré – je vous cite – "vouloir prendre l'initiative d'entamer, ensemble avec les collègues compétents de l'administration fédérale, la concertation avec les ministres compétents des autorités régionales". Vous avez aussi affirmé "la nécessité d'élargir la concertation aux organisations syndicales concernées".

Une réunion du comité de concertation entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées s'est tenue le 15 janvier dernier.

Pourriez-vous nous faire le point sur ce dossier?

Ce point du statut des accueillant(e)s d'enfants at- il été abordé?

Fait-il partie des sujets prioritaires à examiner avec les entités fédérées?

Quelles sont les suites qui y seront données?

Avez-vous déjà réuni vos collègues du niveau fédéral à ce propos?

Sur quelle base de travail comptez-vous fonctionner et avancer concrètement?

Quel est l'agenda des travaux?

Mes questions sont donc très précises et pratiques.

**Kris Peeters**, ministre: Chère collègue, le 4 novembre dernier, j'ai déjà répondu à cette question en commission, en disant que je me rendais parfaitement compte de l'intérêt du dossier. Je partage votre désir d'aboutir à une bonne solution en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées, de tous les niveaux de pouvoir et du cadre financier global. J'estime que nous sommes loin d'avoir été inactifs pendant la période de fin d'année et que nous avons mis en oeuvre une bonne partie de l'accord de gouvernement.

À cette occasion, je vous avais aussi répondu que j'espérais que nous trouvions une solution à ce problème au cours de cette législature. Vous serez d'accord avec moi pour dire que la législature n'est pas encore terminée!

Le sujet sera abordé au cours de mes entretiens avec les ministres régionaux. Le 30 janvier prochain, j'aurai une entrevue, portant notamment sur ce sujet, avec la ministre Milquet. Une fois que le dossier sera suffisamment mûr, je prendrai les mesures complémentaires qui s'imposent en concertation avec mes collègues qui sont également compétents pour certains aspects du dossier.

**Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le ministre, je regrette vraiment que vous nous donniez si peu d'informations. J'aurais vraiment aimé que vous me disiez qu'il s'agit d'une priorité pour vous. Cela m'inquiète qu'il n'y ait pas un mot sur les

accueillant(e)s d'enfants dans votre déclaration gouvernementale. Cela donne l'impression de ne pas être un dossier prioritaire pour cette mandature. C'est par contre le cas pour les entités fédérées.

Mme Milquet a été interrogée en séance plénière le 14 janvier et elle a précisé que, quand elle vous rencontrerait, elle vous affirmerait qu'il s'agit d'un des dossiers prioritaires pour la Communauté française et que des budgets étaient déjà prévus. Je me permets d'anticiper: il ne faudrait surtout pas que le débat budgétaire fasse en sorte que la patate chaude soit renvoyée aux pouvoirs locaux. Il est vraiment indispensable que la neutralité financière soit acquise aux pouvoirs locaux et que cela ne constitue pas une charge supplémentaire pour les communes.

Par contre, il est indispensable d'avancer sur cette problématique. Je reviendrai ultérieurement sur le sujet, qui me semble prioritaire, car le travail que font ces accueillant(e)s d'enfants répond à un besoin de société qu'il importe de ne pas laisser de côté.

Je me permets de vous rappeler qu'au mois de novembre, vous m'aviez promis une note relative à un projet pilote mené en Communauté flamande par M. Jo Vandeurzen. J'attends toujours cette information.

**Kris Peeters**, ministre: M. le chef de cabinet est responsable si vous n'avez pas encore reçu ce document